# TRIBUNAUX

## TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

*Audience du 16 juin 1909*

Présidence de M. Meusy, vice-président

*A propos de colportage.* — A la suite de l'audience du 19 mai dernier, nous avons annoncé que M. J.-B. Cattoire, 51 ans, agent d'assurances à Tourcoing, qui faisait appel d'un jugement du tribunal de simple police de Tourcoing, du 2 avril 1909, avait fait réformer ce jugement et qu'il avait été acquitté purement et simplement par le tribunal correctionnel. La contravention reprochée à M. Cattoire consistait à avoir distribué dans les rues de Tourcoing des tracts et imprimés contenant des critiques contre la Municipalité de cette ville sans s'être au préalable muni d'une autorisation de M. le maire de Tourcoing.

Quelques jours après le fait précédent, un autre procès-verbal fut dressé à M. Cattoire pour avoir distribué de nouveaux pamphlets, et le 28 mai dernier, après le jugement du tribunal correctionnel de Lille, il fut condamné en simple police à deux amendes de 10 francs.

M. Cattoire qui ne veut pas perdre le bénéfice de la jurisprudence du tribunal qui lui est favorable a fait appel de cette décision.

Il développe lui-même les arguments déjà exposés lors de la précédente affaire.

Il est, dit-il, agent d'assurances et n'exerce pas la profession de colporteur. Il distribue gratuitement des imprimés qui paraissent sans périodicité régulière.

Les distributions d'imprimés auxquelles il se livre, sont exclusives de toute pensée intéressée et les actes qui lui sont reprochés doivent être assimilés à ceux d'un commerçant distribuant lui-même des propectus pour sa maison.

M. Campana, substitut du procureur de la République a demandé une condamnation contre le prévenu, parce que les nouveaux procès-verbaux dresses contre lui prouvent que ce n'est pas occasionnellement qu'il distribue ses imprimés mais bien à des intervalles réguliers.

Jugement à huitaine.

*Nouveaux procès contre « La Bataille ».* — Le journal socialiste roubaisien *La Bataille* est poursuivi aujourd'hui dans deux affaires. Dans une première affaire son gérant, M. François Vanhorde, est poursuivi seul à la requête de M. Lesur, rédacteur du *Petit Roubaisien*.

Le 22 mai dernier, M. Vanhorde a été condamné à 16 francs d'amende et à un franc de dommages-intérêts envers M. Lesur à la suite d'articles injurieux publiés contre ce dernier.

Dans le numéro qui suivit cette condamnation, *La Bataille* adressa de nouvelles injures à son adversaire et annonça qu'une souscription allait être ouverte entre les lecteurs du journal pour payer les frais du procès.

La loi prohibe et punit les annonces de ce genre. C'est pourquoi M. Lesur a cité le gérant de *La Bataille* devant le tribunal correctionnel. Il demande 500 francs de dommages-intérêts et des insertions du jugement à intervenir.

Me Royat soutenait la demande M. Lesur et Me Escoffier, du barreau de Douai, présentait la défense de M. Vanhorde. — Jugement à huitaine.

— Dans l'article qui a valu à M. Vanhorde la condamnation de 1 franc de dommages et 16 francs d'amende, prononcée à la requête de M. Lesur, le 22 mai dernier, le journal *La Bataille* diffamait et injuriait grossièrement Mme Lesur. Cet article était signé par M. Debrabander. Mme Lesur, à son tour, actionne M. Vanhorde et M. Debrabander devant le tribunal correctionnel pour obtenir réparation des injures et diffamations qui lui ont été adressées.

Par l'organe de Me Rajat, avocat, elle demande 5.000 francs de dommages-intérêts et des insertions dans le journal *La Bataille* et dans d'autres journaux.

Me Spriet, avocat, a présenté la défense des deux prévenus. — Jugement à huitaine.

*Affaires de fraude.* — La semaine dernière nous avons rendu compte des débats du procès de M. Longcamp, négociant en denrées coloniales, à Comines-Belgique, qui faisait opposition à un jugement qui l'avait condamné avec d'autres, à six mois de prison sans sursis et à de fortes amendes.

Le tribunal a rendu aujourd'hui son jugement par lequel il confirme sa précédente décision, mais fait application à M. Longcamp de la loi Bérenger en ce qui concerne la peine d'emprisonnement.

— Le quinze mai dernier, vers 4 heures trois quarts du soir, des douaniers qui étaient de service à Leers, lieu dit Fabrique à Colle, ont vu venir de la direction de Felgique un groupe de trois individus dont l'un qui marchait en avant paraissait éclairer la marche de ses complices qui eux étaient chargés de marchandises étrangères.

Parmi ces trois individus les douaniers reconnurent un sieur Nollet Florent, dit Le Cat, journalier, à Wattrelos, 32, rue Charles-Quint, qui marchait en avant du groupe.

Les préposés voulurent arrêter les contrebandiers qui prirent la fuite en abandonnant une ceinture chargée de quelques kilos de café vert.

Les fraudeurs furent poursuivis par les douaniers qui allèrent ainsi jusqu'à Wattrelos.

Lorsque les douaniers furent très près de Nollet, ils l'entendirent crier à ses camarades : « Voilà les commis. » Un contrebandier, le sieur Mourmanne fut seul arrêté et condamné, et les autres prirent la fuite.

Nollet a reponsé, aujourd'hui, de ce délit de contrebande auquel il a participé.

Dès l'appel de la cause, Me Santerne, avocat, déclare s'inscrire en faux contre le procès-verbal des douaniers.

Cette affaire reviendra donc devant le tribunal pour les formalités de la procédure délicate de l'inscription de faux.

— 24 jours de prison et 500 francs d'amende à Lejour Achille, frappeur en métaux, rue de Condé, 16, à Roubaix, pour fraude de 2 kil. de café vert, le 14 juin, à 10 heures un quart du matin, sentier des Grands Pavés, à Leers.

*Un ennemi de la police.* — Le 14 juin, trois individus en état d'ivresse causaient grand scandale dans la Grande-Rue, à Roubaix, en face du dépôt des tramways. Ils se querellaient et se portaient des coups.

L'agent de police, M. Emile Duvinage, qui passait par là, voulut rétablir le bon ordre, mais les trois compères tournèrent leur fureur contre lui et lui adressèrent de grossières injures. Afin de mettre fin à cette scène scandaleuse, M. Duvinage voulut se saisir du plus exalté des perturbateurs, Lombrez Emile, 27 ans, demeurant à l'Ile du Diable, à Wattrelos. C'est individu engagea une véritable lutte avec l'agent de police, lui donnant des coups sur tout le corps et en portant un coup de tête qui devait atteindre M. Duvinage au visage s'il ne s'était jeté de côté. Cette scène dura pendant une demi-heure environ, et elle ne prit fin qu'au moment de l'arrivée de quelques collègues de l'agent de police qui mirent les compagnons de Lombrez en fuite. Avec beaucoup de difficultés le pochard récalcitrant fut traîné jusqu'au poste

Lombrez est assez bien noté. Il n'a jamais encouru de condamnation antérieure. Il est condamné à 2 mois de prison avec sursis et 25 francs d'amende.

*Résultats inattendus d'une perquisition à Leers.* — A la fin de la semaine dernière, M. René Brugge, cultivateur à la ferme de Becque, à Leers-Nord, venait informer M. le maire de Leers, qu'un vol de lard et de jambon venait été commis chez lui la nuit précédente. Parmi les auteurs du vol il accusait le fils de M. Aimé Peyskens, 39 ans, chauffeur, à Leers, au chemin Vert.

Il fut décidé qu'une perquisition serait faite au domicile de Peyskens, par MM. Hemery et Vienne, gendarmes à Wattrelos.

La maison du chauffeur fut soigneusement fouillée et on ne trouva pas trace du lard volé, mais l'attention des gendarmes fut attirée par le nombre très considérable de couvertures de différents genres qu'ils découvrirent dans le grenier. Mme Peyskens, habilement interrogée, reconnut que son mari, chauffeur chez M. Bettremieux-Quint fils, à Lannoy, dérobait ces couvertures dans les magasins de son patron. Ce manège durait depuis cinq ans.

Interrogé à son tour, Peyskens passa des aveux complets qu'il renouvelle aujourd'hui à l'audience. Il soutient que tout le produit des vols qu'il a commis a été retrouvé chez lui et qu'à aucun moment il n'a vendu ni donné les couvertures volées.

Peyskens était un bon ouvrier sur le compte duquel les renseignements ne sont pas défavorables.

Après plaidoirie de Me Spriet, avocat, il est condamné à 4 mois de prison avec sursis.

## TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

*Audience du 16 juin 1909*

### Adjudications

*Ville de Roubaix.* — Rue de l'Alma, nos 128 et 130, rue d'Arcole, nos 34 et 36 (anciennement nos 36 et 38), une propriété comprenant quatre maisons, reprises au cadastre sous les nos 2440 à 2452, section H, pour une contenance de 1 are, 38 centiares, tenant d'un côté à la rue de l'Alma, de deux autres côtés à la rue d'Arcole et dans le fond à M. Tiberghien.

Mise à prix : 5.000 francs. Adjugée à Me Godron, avoué, pour 11.000 francs.

*Ville de Roubaix.* — 1er lot, rue de la Halle, nos 17, 19 et 2, trois maisons à usage d'estaminet, érigées sur et avec 308 mètres carrés, 21 décimètres carrés de fonds et terrain.

No 17, mise à prix, 10.000 fr. Adjugé à Me Jaspar, avoué, pour 15.300 francs.

No 19, mise à prix, 12.000 fr. Adjugé à Me Jaspar, avoué, pour 16.600 francs.

Nos 21, mise à prix, 12.000 fr. Adjugé à Me Godron, avoué, pour 16.500 francs.

Deuxième lot : rue Charles-Quint, nos 40 et 42, deux maisons à usage d'habitation, érigées sur et avec 369 mètres, 70 décimètres carrés de fonds et terrain.

No 40, mise à prix, 18.000 fr. Adjugé à Me Jaspar, pour 21.000 francs.

No 42, mise à prix, 12.000 fr. Adjugé à Me Jaspar, avoué, pour 20.200 francs.

*Commune de Luz-les-Lannoy.* — Lieu dit hameau du Fresnoy front à la route de Leers. Deux maisons, dont une à usage de journalier, d'une superficie d'après titres, de 30 ares, 34 centiares, et d'après cadastre, de 25 ares, 13 centiares.

Mise à prix, 3.000 fr. Adjugé à Me Lefort, avoué, pour 15.000 francs.

*Commune de Marcq-en-Barœul.* — Lieu dit l'Herrengerie, 68 ares. 60 centiares de terre en labour.

Mise à prix, 4.000 fr. Adjugé à Me Rombaut, avoué, pour 6.400 francs.

— Lieu dit le Bourg : 17 ares, 53 centiares de terrain, repris au cadastre n° 2027 de la section A.

Mise à prix, 2.500 fr. Adjugé à Me Démazières, avoué, pour 3.100 francs.

— Lieu dit l'Entrepôt, front à la route départementale de Lille à Tourcoing, une propriété comprenant forge de maréchal-ferrant, avec maison d'habitation et trois autres maisons de journaliers, et un terrain en nature de verger et terrain d'une contenance de 24 ares. 30 centiares.

Mise à prix 6.000 fr. Adjugé à Me Lefort, avoué, pour 7.800 francs.

— Rue d'Orchies, 19, une maison d'habitation avec divers bâtiments et magasins.

Mise à prix, 7.000 fr. Adjugé à Me Lefort, avoué, à la mise à prix.

*Ville de Roubaix.* — Rue Jouffroy, 56 et 58, deux maisons contiguës, à usage d'habitation. La maison n° 56 est occupée par M. Henri Méro, et la maison n° 58, est occupée par Mlle Chevalier.

Mise à prix, 6.000 fr. Adjugé à Me Lefort, avoué, pour 9.100 francs.

*Ville de Wattrelos.* — Hameau du Beck, une maison à usage d'habitation ouvrière.

Mise à prix, 500 fr. Adjugé à Me Lefort, avoué, pour 1850 francs.

# Concerts et Spectacles

### ROUBAIX

— **Concerts publics.** — Voici le programme du concert qui sera donné aujourd'hui jeudi, de huit heures et demie à dix heures du soir place de la Gare, par la Musique des Anciens Militaires :

Première partie : 1. « Entente Cordiale » (Allier) ; 2. « Patrie » (Bizet) ; 3. Concerto pour clarinette (Wettge) ; 4. Farandole provençale (Chaulier). — Deuxième partie : 1. Polonaise de concert (Parès) ; 2. « Invitation à la Valse » (Weber) ; 3. « Les Amours d'un Rossignol », polka pour flûte (Damare) ; 4. Défilé avec tambours et clairons (Parès).

### LANNOY

— **Concerts publics.** — Le dimanche 20 juin, à quatre heures et demie, sur la place de l'Eglise, la Musique municipale jouera : « Corydon », allegro militaire (Eustace) ; « Ariane », fantaisie (Massenet) ; « Sans Cervelle », polka (Auvray), arrangée par Eustace ; « Les Petits Troupiers », marche (Auvray), arrangée par Eustace ; « Les Hirondelles », opérette (Hirchmann) ; « Serments d'Amour », valse (G. Allier).

### TOURCOING

— **Cours de diction et déclamation.** — Voici le programme de l'audition des élèves fréquentant les cours de diction et déclamation de M. Georges Bondue, à Lille, Armentières et Tourcoing. Cette audition sera donnée au Théâtre Municipal de Tourcoing, le samedi 26 juin, à huit heures du soir. Elle comportera l'interprétation d'une série de petits poèmes, véritables chefs-d'œuvres littéraires, signés : A. Theuriet, Sully-Prudhomme, Fr. Coppée, François Fabié, Victor Hugo, etc. Les adaptations musicales de ces poésies sont dues aux maîtres et compositeurs : Saint-Saëns, Fessard, J. Gautier, Franck Thome, Bottrel, Paul Marinier, Hedwige Chrétien, E. Roux, etc. Rien n'a été négligé pour rendre cette audition intéressante. La première partie sera accompagnée au piano par M. Paul Stupuy, professeur, et la seconde partie, par Mlle Madeleine Boulze, professeur au Conservatoire de Roubaix. L'orgue sera tenu par M. Camus, organiste de l'église Notre-Dame, à Tourcoing. La partie instrumentale des adaptations sera assurée par des artistes des plus distingués : Mlle Dupuez, violoniste ; Mlle Louise Dubus, violoncelliste ; M. Liétaer, hautboïste ; M. Tuytens, flûtiste, etc. Enfin, M. Jules Watteeuw, le sympathique et spirituel « Broutteux », viendra ajouter sa verve humoristique à ces précieux concours. Il donnera, dans son amusant patois, une « Conférence sur l'utilité de la diction française ». Cette rencontre de notre vieux patois avec la diction française ne manquera certainement pas de saveur. Au programme figurent en outre deux petits actes du répertoire du Théâtre Français : « Racine à Chevreuse » et « Molière en Prison ». La soirée sera terminée par l'audition du « Luthier de Crémone », comédie en une acte, de Fr. Coppée, interprétée par les élèves de l'Ecole Nationale Professionnelle d'Armentières.

— **Les trompettes « La Revanche »** exécuteront, le dimanche 20 juin, à cinq heures du soir, sur le kiosque de la place Thiers, les morceaux suivants : 1. « Le Corsaire » pas redoublé (X.) ; 2. « Chamarande », ouverture (Gauzy) ; 3. « Les Fines Fleurs », valse (Michel) ; 4. Marche Triomphale (Gaudenne) ; 5. « Au Camp d'Auvours », fantaisie (Pasquier) ; 6. « Coquette », polka (X...).

### UN GRAND CONCOURS INTERNATIONAL DE MUSIQUE A GENÈVE (14, 15 et 16 août 1909)

Le succès du concours de musique de Genève (14, 15 et 16 août 1909) est maintenant assuré. Le tableau comprend les sociétés les plus réputées, surtout en divisions d'excellence et supérieure, ce qui promet un régal artistique à tous ceux qui assisteront à cette fête grandiose. M. Maréchal, le maître bien connu, dont plusieurs des compositions seront exécutées à Genève a bien voulu accepter la présidence d'honneur du jury.

**Allez tous au PALAIS d'ÉTÉ, à Lille.** 63

**CONCERT DU PARC** Jeudi 16 juin à 5 heures, matinée réservée aux familles. Entrée libre. — A 8 h. 1/2, pour les adieux de **Marchand**, Gibert, Traver, grande soirée de gala avec Mme Sylvianne d'Avricourt, A. de Varce, M. de Villars et d'Arrens. Succès ! Succès ! 67631d

# CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

### ROUBAIX

— **Ecole pratique de Commerce et d'Industrie.** — M. le Ministre du Commerce a fixé à deux le nombre des bourses de l'Etat qui pourront être attribuées, cette année, aux élèves de l'Ecole pratique de Roubaix.

Ces bourses, fractionnées généralement par quarts, sont réservées aux élèves ayant suivi, pendant un an au moins, les cours normaux de l'Ecole (commerce ou industrie). Elles sont attribuées sans concours, sur la proposition du Directeur, après avis du Conseil de perfectionnement, à des élèves bien notés sous le double rapport de la conduite et du travail, et appartenant à des familles françaises, hors d'état de subvenir à leur entretien.

Pour tous renseignements, s'adresser au Directeur de l'Ecole pratique, rue du Collège, 76.

— **La Ligue Française de l'Enseignement** vient d'informer M. Gaston Dubreuil, président de l'Association des anciens élèves de l'Institut Turgot, que, au cours des manifestations organisées pour célébrer le 60e anniversaire de la fondation des Caisses des Ecoles, le diplôme de la Ligue a été accordé aux membres de son Comité, dont les noms suivent, pour récompenser leur dévouement aux œuvres post-scolaires : MM. A. Delepôrte, G. Inglebert, J. Godfroy, membres du Comité ; A. Duhamel, directeur de la Symphonie de l'Association ; H. Spet, président honoraire.

— **A l'Amicale du Moulin, rue Chanzy.** — A l'occasion du 60e anniversaire de la création de la Caisse des Ecoles, l'Association organise une fête de bienfaisance, qui aura lieu dans la cour de l'école, rue Chanzy, le dimanche 20 juin, à quatre heures du soir.

L'Association organise pour le dimanche 18 juillet une excursion en voiture au Mont de l'Enclus. Les familles des sociétaires et des élèves sont admises. Coût approximatif, 3 francs par tête. On est prié de se faire inscrire à l'école ou chez le président, rue de Tunis, 17.

**TOUTES LES MÈRES DE FAMILLE** voudront lire l'**Enseignement ménager** : économie domestique, hygiène, éducation des enfants, causeries familières avec les jeunes filles de la campagne. Joli volume relié contenant des enseignements précieux qu'aucune femme soucieuse de ses devoirs ne peut ignorer. Prix : 1 fr. 60 le volume. En vente Librairie du « Journal de Roubaix », 71, Grande-Rue, à Roubaix ; 33, rue Carnot, à Tourcoing. 666753

# Communications

**ROUBAIX.** — **L'excursion de la Fédération des Amicales des écoles publiques de Roubaix.** — Le Bureau de la Fédération rappelle à tous ses membres, ainsi qu'à leurs familles et à leurs amis, que l'excursion qu'il organise à Compiègne-Pierrefonds, aura lieu le dimanche 27 juin. Le prix de cette excursion n'est que de 10 fr. 75 en 3e classe, et de 14 francs en 2e classe (train, deux repas, guides et pourboires compris). Les excursionnistes qui désirent faire le trajet de Compiègne à Pierrefonds (10 kilomètres en forêt), soit en voiture, moyennant un supplément de 2 francs, soit à bicyclette, moyennant un supplément de 0 fr. 70, sont priés d'en faire part en s'inscrivant. Des instructions spéciales seront données pour l'enregistrement des bicyclettes. Pour tous renseignements, s'adresser à M. F. Glaise, école rue du Bois, 5, Roubaix.

— **Anciens Soldats Musiciens Français.** — M. Delgrange, négociant en tissus, vient de faire don à la sympathique société, d'un magnifique piston, marque Besson. Le Conseil d'administration et la société viennent de lui adresser leurs remerciements et toute leur reconnaissance pour cette marque de sympathie et d'encouragement.

— **Syndicat des cabaretiers.** — Réunion générale trimestrielle aujourd'hui jeudi, à huit heures du soir, « Café Français », Grande-Rue, 34.

**TOURCOING.** — **Les Pelichons du Blanc-Seau.** — La société participera dimanche prochain, 20 courant, au grand festival permanent d'Ostende. A cette occasion, le Comité prie instamment ses membres d'assister à la dernière répétition des chœurs qui aura lieu samedi. La remise des tickets se fera au cours de la répétition. Les étrangers à la société désirant y participer peuvent s'adresser jusque vendredi, à midi, chez M. A. Lerouge, directeur, 402, rue du Blanc-Seau.

# Nouvelles Militaires

TIR D'ARTILLERIE A BOULOGNE. — Six cents soldats d'artillerie des batteries de Dunkerque et de Calais sont arrivés mardi matin à Boulogne, afin de prendre part aux tirs de jour et de nuit qui auront lieu aux batteries de la Crèche, d'Alprech et du Mont-de-Coupes.

Ces artilleurs, qui ont été logés dans l'ancien établissement Chanlaire, situé rue des Vieillards, séjourneront à Boulogne jusqu'au 22 juin, date à laquelle les tirs prendront fin.

**SPA** Gd Hôtel Belle Vue. Près parc et bains. Grand jardin. Auto-garage. Tél. 34. 182

## Train de plaisir à prix réduits pour Rouen

A l'occasion des grandes fêtes de bienfaisance qui ont lieu dimanche à Rouen, la Compagnie du chemin de fer du Nord mettra en marche pour l'aller, dans la nuit du 19 au 20, pour le retour, dans la nuit du 20 au 21, un train de plaisir qui suivra l'horaire suivant :

*Aller.* — Tourcoing, départ, 4 h. 37 matin ; Roubaix, 4 h. 45 ; Croix-Wasquehal, 4 h. 50 ; Lille, 5 h. 10 ; Rouen, arrivée, 5 h. 50.

*Retour.* — Rouen, départ, 11 h. 30 soir ; Lille, 4 h. 09 ; Croix-Wasquehal, 4 h. 30 ; Roubaix, 4 h. 09 ; Tourcoing, 4 h. 42.

*Prix des places.* — Tourcoing, 2e cl., 10.95 ; 3e cl., 7.15 ; Roubaix, 2e cl., 10.95 ; 3e cl., 7.15 ; Croix-Wasquehal, 2e cl., 10.80 ; 3e cl., 7.05 ; Lille, 2e cl., 10.65 ; 3e cl., 6.95.

Pour tout autre renseignement, consulter les affiches dans les gares.

**MM. M. Naessens & G. Martin**

CHANGEURS

*ROUBAIX, 6, rue de la Gare, 6, ROUBAIX*

Paient dès à présent les

**Coupons à échéance du 1er Juillet**

et vérifient avec le plus grand soin tous les numéros des titres dont les coupons sont encaissés par leur intermédiaire ce qui évite beaucoup de pertes d'intérêts. 67350

# NORD

**UN ACCIDENT MORTEL A LA FOSSE CUVINOT, A ONNAING.** — M. Juvénal Pétiau, 33 ans, ouvrier mineur, travaillait avec deux autres ouvriers dans un montage, à la fosse Cuvinot, mardi matin. Par suite d'un faux mouvement, il tomba d'un montage incliné à 35 degrés. Quand on le releva, il était mort.

**NIEUPORT** BAINS-*HOTEL du PHARE* Dernier confortable — Lift — Prix mod. Pêches privées gratuites p. l. clients. Garage. 178

# PAS-DE-CALAIS

**LA DESTRUCTION DE FILS ÉLECTRIQUES A SALLAUMINES.** — Nous avons relaté que des fils électriques servant au fonctionnement des signaux du chemin de fer avaient été coupés dimanche, entre le gares de Sallaumines et Loison.

Cet acte de malveillance, a été commis par deux gamins qui sont connus et qui auraient fait des aveux. Ce n'est donc pas un acte de sabotage, mais un simple acte de gaminerie.

UN INCENDIE A MORY. — Un incendie s'est déclaré au domicile de M. Arthur Pemen, cabaretier, et prit aussitôt de telles proportions qu'on put à peine sauver quelques meubles.

Les pertes s'élèveraient à la somme de 10.000 fr., couvertes par une assurance.

**OSTENDE** (Belgique)

La Reine des plages, Bains de mer, Kursaal magnifique, Hippodrome Wellington, 28 journées de courses. Fêtes sportives, Courses d'automobiles, régates, tir aux pigeons, polo, golf lawn-tennis. Cure thermale. Eaux artésiennes et médicinales. Ninkhall du parc Léopold.

Une collect. de cartes post. illustr. est envoyée gratis et franco sur demande adressée à l'Administr. communale. 137

# BELGIQUE

## A LA CHAMBRE

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Cooreman, président.

### L'incident d'Anvers

M. Hendericks (en flamand), demande à interpeller le Gouvernement sur l'acte de violence commis, lors des fêtes d'Anvers, par un officier de la garde civique. Il demande que cette interpellation soit jointe à la discussion du budget de l'Intérieur.

M. le ministre de l'Intérieur. — Soit, à la condition que les renseignements me soient parvenus.

### Mort d'un ancien député

M. le président fait part à la Chambre de la mort de M. de Corswarem, ancien député.

### L'ordre du jour de M. Horlait

La Chambre répond par appel nominal sur la question préalable posée par le Gouvernement à l'ordre du jour de M. Horlait, dans l'interpellation sur l'interdiction de laisser représenter « l'Abbé Nicomède ».

La question préalable est votée par 69 voix contre 55 et 1 abstention, (M. Daens).

### La céruse

La Chambre passe au second vote sur « l'interdiction de l'emploi de la céruse dans les travaux de peinture en bâtiments. »

Un amendement de M. Delbastée portant interdiction de l'emploi de la céruse est rejeté par 59 voix contre 58 et 1 abstention.

L'amendement de M. Wauters, défendant l'emploi de la céruse à l'intérieur des habitations est rejeté par 65 voix contre 58 et 2 abstentions.

Le texte du gouvernement et adopté par assis et levé.

M. Denis propose un amendement aux termes duquel le médecin est tenu d'informer les autorités des cas qui se présentent dans sa clientèle.

L'amendement est mis aux voix par assis et levé. La gauche proteste vivement parce que M. Segers arrive au dernier moment pour voter. Le résultat est indécis. La gauche réclame l'appel nominal. A ce moment, M. Jourez entre dans la salle : la droite hue.

M. Vandervelde. — Je demande que l'on permette à M. Jourez de voter.

M. le président. — Même avec le vote de M. Journez l'épreuve est concluante, l'amendement est rejeté.

M. Vandervelde. — Il est souverainement indécent que les membres de la Droite viennent voter des propositions dont ils ne connaissent pas le premier mot.

M. Demblon. — Qu'on ferme les portes.

L'incident est clos.

On reprend la discussion.

### Budget de l'intérieur

M. Buyl proteste contre la façon dont les listes électorales sont dressées dans certaines communes des Flandres. C'est une façon de substituer les élus catholiques aux élus libéraux.

M. le ministre des finances. — Les listes sont partout dressées fort impartialement.

M. Buyl. — Allons donc ! On a modifié les élections dans de nombreuses communes. Le lendemain de l'élection on voit le bourgmestre et le curé se rendre au bureau principal pour changer des résultats. (Rires à droite).

M. De Groote prend la défense des administrations communales attaquées par M. Buyl. Il affirme que tout se passe correctement dans la confection des listes électorales. M. Buyl a affirmé que l'on avait réclamé des listes à l'administration communale de Cleruken, dont il est bourgmestre, listes qui n'auraient pas été envoyées. J'affirme, dit l'orateur, que toutes les listes demandées ont été envoyées.

Je réclame une enquête à ce sujet qui prouvera que je dis la vérité. Entre un président d'association libérale et mon administration, le public choisira. Mais notre loi électorale est défectueuse à ce point de vue. L'administration communale n'est pas garantie contre les gens mal intentionnés qui lui réclament des listes. Le demandeur peut avoir la preuve qu'il a demandé les listes, et l'administration ne possède aucune preuve qu'elle les a envoyées. Du reste, ce n'est pas à nous à faire la preuve que les listes ont été expédiées, mais à vous à prouver que vous ne les avez pas reçues.

M. Dauvister défend la taxe sur le revenu telle qu'elle a été votée par le conseil communal de Verviers.

M. Verheyen entretient la Chambre d'une infraction à la loi communale. Il s'agit d'une administration catholique de l'arrondissement d'Anvers qui a refusé communication de pièces à un membre de la minorité du conseil communal Une protestation de ce conseiller adressée au gouverneur est restée sans réponse.

L'honorable membre demande des explications à M. le ministre de l'intérieur.

M. Verheyen se plaint des mesures prises par M. le ministre pour « militariser à outrance la garde civique ».

La garde civique s'acquitte très bien de sa tâche qui est de veiller au maintien de l'ordre, mais il ne faut pas la détourner de sa mission en la préparant à un service de guerre.

### Motion d'ordre

M. Mechelynck demande que le ministre consente à une discussion prochaine des propositions de loi qui soulèvent des questions électorales et notamment la question de l'unification des lois électorales.

M. Schollaert, ministre de l'intérieur, déclare qu'il ne se rallierа pas à ces propositions.

### Reprise du budget

M. Schollaert déclare qu'il entend assurer l'exécution de l'article de la loi relatif aux commandements à la garde civique. Je n'étais pas partisan de l'emploi de la langue flamande en cette matière, dit-il, mais la Chambre, en ayant jugé autrement à la majorité d'une voix, je m'en tiens au texte voté et je viens de donner des instructions pour qu'à Anvers, les commandements soient faits en flamand.

M. le ministre répond ensuite à M. Verheyen que la garde civique n'a pas seulement à veiller au maintien de l'ordre ; elle doit contribuer aussi à la défense du territoire.

La séance est levée.

## AU SÉNAT

*Séance du 16 juin*

La séance s'ouvre à 2 heures, sous la présidence de M. Simonis, président.

### Budget des travaux publics

Le Sénat aborde la discussion du budget des travaux publics.

M. de Lanier demande où en sont les travaux du canal de Gand à Bruges. Il voudrait savoir s'il est exact que le département des travaux publics a enfin compris qu'il y a eu de forts mécomptes aux travaux maritimes de Zeebrugge.

M. Delbeke, ministre des travaux publics. — Comment savez-vous cela ? Je suis intéressé à savoir comment vous pouvez vous procurer de tels renseignements. Tant qu'un projet n'est pas définitivement arrêté, le fonctionnaire qui commet des indiscrétions forfait à sa mission.

### La question de l'Espierre

M. de Lanier s'occupe ensuite de l'éternelle question de l'Espierre. Il voudrait voir créer un canal allant de l'Espierre à la mer, de façon à remédier aux inconvénients actuels.

M. Van de Walle voudrait que le gouvernement soumette, le plus tôt possible, au parlement, un projet relatif aux communications à établir entre les deux rives de l'Escaut.

M. Coppieters fait remarquer que l'on ne suit pas les prescriptions ministérielles en ce qui concerne le minimum de salaire dans les travaux publics.

Il proteste contre le peu de capacités de certains surveillants et critique le fait que l'on confie à des architectes étrangers les grands travaux somptuaires.

Il termine en demandant au ministre d'en finir une bonne fois avec le système qui consiste à cacher la vérité en ce qui concerne le port de Zeebrugge. (Très bien, à gauche.)

M. de Smet de Naeyer répondant à divers orateurs, se défend contre le reproche d'avoir, pendant qu'il était ministre des travaux publics, favorisé l'arrondissement qu'il représente. Il s'est, au contraire, attaché à faire exécuter, dans les divers arrondissements, les travaux au fur et à mesure des nécessités.

S'occupant de la question de l'Espierre, l'orateur déclare que la solution préconisée par M. de Lanier, aussi intéressante soit-elle, ne peut être prise en considération. Nous ne devons, en effet, pas nous substituer à la France qui a des devoirs à remplir envers la Belgique.

En ce qui concerne le minimum de salaire dans les cahiers des charges des travaux publics, le salaire doit être celui normalement payé dans la région. On ne peut vouloir un minimum pour toutes les régions du pays.

S'occupant de la voirie, il croit que l'on devrait limiter à 5.000 kilos la charge des camions qui empruntent nos routes.

On a souvent comparé les routes françaises aux routes belges. On oublie que les routes françaises sont pour la plupart empierrées. Or, très souvent, on a critiqué, chez nous, le système de l'empierrement des routes.

L'orateur préconise l'étude de l'élargissement des rues. Pourquoi ne prendrait-on pas dès à présent des arrêtés royaux créant une servitude de bâtisse de telle sorte que les propriétaires riverains soient tenus, dans l'avenir, de bâtir les maisons en retrait. De telle sorte que les expropriations seront moins coûteuses.

M. W. de Mérode. — Proposition d'autant plus nécessaire qu'il faut assurer des routes plus larges à la circulation automobile.

La séance est levée à 5 heures.

# Les Fêtes coloniales d'Anvers

### Les expositions

La ville d'Anvers est, cette semaine, le rendez-vous de tous ceux qu'intéressent les questions coloniales. Le Roi lui-même a voulu lui consacrer deux visites. Nous avons dit les réceptions enthousiastes qui lui ont été faites. Depuis lors, les visiteurs ne cessent d'affluer.

Les Anversois, en vue de cette semaine coloniale, ont organisé diverses expositions dont il est intéressant de dire quelques mots. Tout d'abord, la Mutuelle Congolaise a reconstitué un campement congolais que des milliers de personnes ont voulu voir.

Une autre société le Cercle africain a réuni au Théâtre des Variétés un ensemble de peintures, de sculptures, de portraits et de produits d'industrie et de commerce.

Notons encore à la place de Meir, une installation de l'Institut supérieur du Commerce, consacrée à la fabrication du coton ; celle de la société royale de zoologie ; les étalages du Kleine Burger.

Le vieil Institut Saint-Ignace a ouvert une exposition commerciale très riche. Le collège Saint-Jean-Berchmans s'est transformé en exposition des missions où l'on a rassemblé tout ce qui met en relief le dévouement héroïque des missionnaires et des religieuses. Le visiteur peut se rendre compte en visitant ces galeries, de l'œuvre colossale accomplie par les pionniers de l'Evangile au point de vue de la propagation de la foi et de l'instruction de la jeunesse africaine.

Cette exposition du collège Saint-Jean-Berchmans est éloquente et instructive. Elle mérite qu'on s'y arrête longuement.

# L'affaire Hartenstein

Gand, 16 juin. — La Cour d'assises a entendu 6 ou 7 témoins sur quarante cités. Parmi les dépositions, celle de M. Mayer paraît encore la plus intéressante. On sait que c'est chez M. Mayer que les anarchistes, porteurs d'une bombe, s'étaient rendus. Ils l'avaient menacé, s'ils ne leur donnaient 3.000 francs, de faire sauter son habitation. Aussi, devant la menace, ce dernier céda.

Voici la substance de sa déposition : M. Mayer déclare qu'il n'a versé la somme de 3.000 francs que contraint et forcé pour les menaces qu'on lui adressait de faire sauter sa maison.

Toutefois, il reconnaît que théoriquement il est partisan de l'anarchie, et il est même d'avis qu'on fasse de ces sortes d'expropriations en Russie, mais pas à Bruxelles. Il déclare que ce n'est pas Hartenstein qui tenait la bombe, mais son camarade qui était avec lui.

Il y a ensuite les dépositions des médecins qui sont d'accord pour dire que les coups de feu d'Hartenstein sont les causes déterminantes de la mort des victimes.

L'audience est levée à midi et sera reprise demain.

# Terrible drame de ménage

### A SCHAERBEEK

**Une femme frappée de 20 coups de couteau par son mari**

Mardi, vers minuit et demi, un colporteur, Jules Garin, âgé de 25 ans, qui habite 15, rue du Radium, à Schaerbeek, a tenté de tuer sa femme en lui labourant le corps d'une vingtaine de coups de couteau. Garin était rentré chez lui, vers 11 heures et demie du soir. Une demi-heure plus tard, il s'est soudainement levé, et, sans qu'il y ait eu la moindre discussion, il s'est emparé d'un grand couteau de cuisine et s'est acharné sur sa femme comme une bête féroce.

Les cris désespérés poussés par la malheureuse ont réveillé et fait accourir des co-locataires. Garin, les yeux hagards continuait à larder sa femme de coups de couteau. La victime ne portait pas moins de vingt coups de couteau sur tout le corps. C'est non sans peine qu'on est parvenu à désarmer le meurtrier, qui a été ensuite remis entre les mains de la police.

La victime elle a été transportée à l'hôpital. Malgré ses nombreuses blessures, les médecins espèrent la sauver.

# L'église de Morialmé détruite par un incendie

**200.000 francs de dégâts**

L'église de Morialmé a été détruite, mercredi matin, par un incendie. L'alarme fut donnée vers une heure et demie du matin, par des passants qui aperçurent le feu derrière le chœur. Bientôt arrivaient sur les lieux, M. le bourgmestre Wiart, le curé et son vicaire.

On ouvrit la porte, mais une fumée intense empêcha les pompiers accourus sur les lieux de pénétrer à l'intérieur. On dut faire même sortir M. le curé qui voulait sauver le Saint-Sacrement et les objets précieux. Il fallut laisser brûler l'église et se borner à préserver le voisinage.

De l'église il ne reste que quelques statues de saints, deux confessionnaux, en partie détruits ; la sacristie est indemne. Le temple datait de 1859. La flèche avait une hauteur de 60 mètres.

A trois heures, le clocher s'écroulait, avec les trois cloches qui ont été fondues.

Outre les objets du culte, les calices, etc., on déplore la perte de trois tableaux qui avaient une valeur d'une quarantaine de mille francs. Les dégâts sont évalués à environ 200.000 francs. On ne sait à quelles causes attribuer le sinistre. La gendarmerie de Florennes a ouvert une enquête.

**J. M. TYSSEN**, agent de change près la Bourse de Bruxelles, 121, boulev. du Hainaut, Bruxelles, 6,